

Convention de réalisation d'ateliers de pratique artistique

Entre les Soussignés :

La Communauté de Communes Albret Communauté

Centre Haussmann 10 Place Aristide Briand - 47600 Nérac

Tél : 05 53 97 55 97

E. Mail : contact@albretcommunaute.fr

Numéro de Siret : 200 068 948 00260 – Code APE : 8411 Z

Représentée par M. Alain Lorenzelli, en sa qualité de Président

Ci-après désignée « Albret communauté », d'une part

Et

Association Côté Cour Production (CC Production)

Maison des associations 2, rue Jean Monnet

94 130 – Nogent-sur-Marne

Tél : 06 26 30 60 73

E. mail : info@ccprod.org

Numéro de SIRET : 348 695 578 00115 - Code APE : 9001Z

Représenté par Mme Tiphonie Moreau, en sa qualité de Présidente

Ci-après désigné « Association », d'autre part

Et

La Commune de Nérac - Espace d'Albret

Quai de la Baïse – B.P 51 - 47600 NÉRAC

Numéro de Siret : 214 701 955 000 12 - Code APE : 8411 Z

Tél : 05 53 97 40 50

E. Mail : mediation-espace@ville-nerac.fr

Représentée par M. Nicolas LACOMBE, Maire de Nérac

Ci-après désignée « l'Espace d'Albret », d'autre part

PRÉAMBULE

En accord avec la Commission et le Vice-Président d'Albret Communauté en charge de l'École de musique et de danse et le Service culturel de la Ville de Nérac, il a été décidé, pour l'année 2022-2023, de mener un projet de pratique artistique.

Il concernera environ 100 élèves de l'École de musique et de danse Albret Communauté.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les partenaires, Albret communauté, Espace d'Albret et Association CC Production ont conclu la mise en place d'ateliers de pratique artistique « socle musique », lesquels seront encadrés par les artistes musiciens Matthieu Chazarenc et Laurent Derache.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Pour l'École de musique intercommunale,

- Développer chez les élèves musiciens et chanteurs une confiance mutuelle et une écoute propice à la créativité et à l'improvisation,
- Faire découvrir des répertoires en lien avec les musiques improvisées,
- Favoriser la pratique du rythme et la prise de conscience des cycles et des formes musicales,
- Sensibiliser à l'analyse des éléments constitutifs de la mélodie et de l'harmonie,
- Pratiquer le chant de manière individuelle et collective par le biais d'un répertoire élaboré en commun.

Les élèves musiciens et chanteurs participeront au concert final de l'ensemble dirigé par Matthieu Chazarenc et Laurent Derache, le samedi 13 mai 2023 sur le plateau de l'Espace d'Albret.

Pour l'Espace d'Albret,

- Accomplir ses missions d'opérateur culturel territorial,
- Accompagner l'École de musique intercommunale,
- Accompagner l'équipe artistique,
- Avoir un rôle de médiation envers les publics.

Pour les artistes,

- À travers une présence et des rencontres sur le territoire, nourrir sa réflexion en recherche artistique,
- Sensibiliser les publics à sa démarche.
- Travailler avec des publics hors temps scolaire.

ARTICLE 3 : CAHIER DES CHARGES, CALENDRIER

Les parties décident du déroulement de l'opération selon le cahier des charges et le calendrier suivants :

Classes : élèves des classes de Musiques Actuelles et de Chorale de l'École de musique.

Référent : M. Bernard Salles, Directeur de l'École de musique et de danse.

Interventions : le dispositif se déroulera durant l'année scolaire 2022- 2023 à raison de 8 heures d'intervention par trimestre, hors restitution.

Une restitution publique du projet aura lieu le samedi 13 mai 2023 à 20h30 à l'Espace d'Albret, suite aux répétitions qui seront effectuées durant la journée (soit une durée totale de 8 heures de répétitions et de concert pour chaque intervenant).

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS D'ASSOCIATION CÔTÉ COUR PRODUCTION

Les artistes de CC PRODUCTION s'engagent à :

- Réaliser l'opération décrite aux articles 1, 2 et 3 de la présente ;
- Informer Albret Communauté et la Mairie de Nérac des modifications qui pourraient intervenir dans la réalisation de l'opération.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS D'ALBRET COMMUNAUTE

La Communauté de Communes Albret Communauté s'engage à :

- Prendre en charge une partie des frais liés à la réalisation de l'opération, comme précisé à l'article 7 de la présente ;
- S'assurer du bon déroulement de l'opération, notamment en termes de responsabilité, comme précisé à l'article 8 de la présente ;
- Informer les artistes de CC PRODUCTION et la mairie de Nérac des modifications qui pourraient intervenir dans la réalisation de l'opération.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE DE NERAC

La mairie de Nérac s'engage à :

- Prendre en charge une partie des frais liés à la réalisation de l'opération, comme précisé à l'article 7 de la présente ;
- Suivre le déroulement de l'opération et s'assurer de son bon fonctionnement ;
- Informer les artistes de CC PRODUCTION et l'École de musique Albret Communauté des modifications qui pourraient intervenir dans la réalisation de l'opération.

ARTICLE 7 : BUDGET, FINANCEMENTS, PAIEMENTS

- Le budget global du projet est détaillé ci-après.
- Les financements du projet sont répartis comme suit :

La Mairie de Nérac - Espace d'Albret est engagée à solliciter les services de l'État (DRAC Aquitaine) pour un soutien sur l'exercice 2022, ces fonds lui seront versés.

- Les paiements seront effectués selon les modalités suivantes et pour les montants précisés dans le budget ci-dessous :

Le règlement de la mairie de Nérac à l'Association CC PRODUCTION interviendra par virement bancaire dans un délai de 30 jours ouvrés à réception de la facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire. Dans l'éventualité où les frais pris en charge par la mairie de Nérac seraient inférieurs à la somme indiquée dans le budget, la mairie de Nérac se réserve le droit de réajuster le montant de sa participation.

La Communauté de Communes Albret Communauté : versera à l'association CC PRODUCTION

Le complément du coût des interventions ainsi que des transports, hébergements et repas (THR).

Ces sommes seront réglées aux prestataires désignés sur présentation de factures détaillées accompagnées d'un Relevé d'Identité Bancaire. Dans l'éventualité où les frais pris en charge par Albret Communauté seraient inférieurs à la somme indiquée ci-dessous, la collectivité se réserve le droit de réajuster le montant de sa participation.

BUDGET

Interventions Matthieu Chazarenc et Laurent Derache	3 360,00 €
Transports / Hébergement / Restauration	1 035,00 €
Déplacement des élèves	0,00 €
Billetterie	0,00 €
Autres	0,00 €
Coût total du projet	4 395,00 €

Financements	
Aide DRAC demandée par et versée à la mairie de Nérac	2 197,00 €
Albret Communauté	2 198,00 €

Total	4 395,00 €
--------------	-------------------

Paiements	
De la Mairie de Nérac à l'Association Côté Cour Production	2 197,00 €
D'Albret Communauté à l'Association Côté Cour Production	2 198,00 €
Prise en charge du déplacement des élèves	0,00 €
À la mairie de Nérac pour billetterie	0,00 €
Total	4 395,00 €

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS

Les partenaires Albret communauté, Association et Espace d'Albret sont autonomes dans les rémunérations des personnels affectés au dispositif du présent atelier.

Les partenaires Albret communauté, Association et Espace d'Albret sont autonomes dans l'assurance des matériels affectés au dispositif du présent atelier dont ils sont propriétaires.

L'Association s'engage à respecter les différentes obligations qui lui sont faites par la loi en matière fiscale et de législation du travail.

Le présent engagement ne peut faire office de cession de créance auprès d'un organisme bancaire.

La mairie de Nérac est dégagée de toute responsabilité juridique vis à vis des différents déplacements des élèves sur les lieux d'ateliers et de représentation.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux d'Agen.

ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION

~~La présente convention n'est pas reconductible. Elle~~ pourra faire l'objet d'un avenant si nécessaire.
Toute autre forme de partenariat fera l'objet d'une nouvelle convention.

ARTICLE 11 : SUSPENSION OU ANNULATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte en cas de non-respect de l'une des clauses de ce contrat de partenariat et dans tous les cas de force majeure.

Dans le contexte de l'épidémie de la Covid 19, si une partie ou la totalité des interventions venaient à être annulées du fait de décisions gouvernementales ou de maladie d'un membre d'une des parties (irremplaçable), la priorité sera donnée à un report dans l'année scolaire.

Si cette possibilité n'est pas envisageable, un accord amiable sera réfléchi entre les parties tout en respectant l'équilibre budgétaire de chaque partie, étant donné qu'à minima les frais engagés par le Producteur seront facturés à la mairie de Nérac et à Albret Communauté sur présentation de factures et justificatifs.

À Nérac, le 14 octobre 2022

L'Espace d'Albret

Nicolas LACOMBE,
Maire de Nérac

L'École de musique
Albret Communauté,

Alain LORENZELLI,
Président

L'Association CC Production

Thiphanie MOREAU,
Présidente

09 NOV. 2022

